

# COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2021 à 20h00

Nombre de membres :                    Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, maire  
en exercice : 19

Membres présents : 11

Mmes ORDITZ et SEBAA adjointes,  
Mmes MULLER, SCHMITT, KOEPEL, HERTER et STEINER,  
MM. PADRIXE, BUHA et ROGER

Absence excusée avec procuration : 4

M. PEISSEL-SARAGOZA pour Mme ORDITZ  
M. REZLER pour M. KUFFLER  
M. GILGER pour Mme HERTER  
M. RUFF pour Mme MULLER

Absence excusée : 2

Mme LOCATELLI  
M. WITTMANN

Absence non excusée : 2

Mme FALK  
M. MULLER

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent (délibération n° 2021-057)
2. Vente terrain rue de l'écluse (délibération n° 2021-058)
3. Vente terrain rue de Keskastel (délibération n° 2021-059)
4. Vente terrain rue de Keskastel – Accord de principe (délibération n° 2021-060)
5. Rattachement paroisse protestante Sarralbe à Herbitzheim (délibération n° 2021-061)
6. Création de poste emploi à 35h/semaine (délibération n° 2021-062)
7. Sécurité entrée village choix bureau étude et propositions (délibération n° 2021-063)
8. Changement adresse bâtiment communal près de l'église (délibération n° 2021-064)
9. Loyer bâtiment communal près de l'église (délibération n° 2021-065)
10. Motion Energies renouvelables (délibération n°2021-066)
11. Divers

1. Approbation du compte-rendu précédent (délibération n° 2021-057)

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

-----

2. Vente terrain rue de l'écluse (délibération n°2021-058)

Suite à leurs demandes et à la réalisation de l'arpentage, le Maire propose aux conseillers la vente des terrains ci-dessous à Mr et Mme MARTIN Luc et Sabine, domiciliés 3 rue de l'Ecluse :

- section 13, la parcelle 394/100 d'une surface de 0,27 are,
  - section 13, la parcelle 396/159 d'une surface de 0,31 are
  - section 13, la parcelle 398/158 d'une surface de 0,22 are,
- soit 0,80 are au tarif de 4.000,00€ TTC l'are, et donc un montant total de 3.200,00€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la vente de ces terrains.

M. PEISSEL-SARAGOZA Lionel représentera la commune pour la signature de l'acte administratif.

-----

**3. Vente terrain rue de Keskastel (délibération n° 2021-059)**

Suite à sa demande, le Maire propose aux conseillers la vente des terrains ci-dessous à la SCI QUATRAS, domicilié 2 rue des Mésanges :

- section 05 parcelle 516 d'une surface de 2,44 are
  - section 05, parcelle 519 d'une surface de 1,39 are
- soit 3,83 are au tarif de 4.000,00€ TTC l'are, et donc un montant total de 15.320,00€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente de ces terrains.  
M. PEISSEL-SARAGOZA Lionel représentera la commune pour la signature de l'acte administratif.

-----

**4. Vente terrain rue de Keskastel – Accord de principe (délibération n° 2021-060)**

Suite à la demande de M. et Mme DOMINGUES Julien et Valérie, domiciliés au 29 rue de Keskastel, le Maire propose aux conseillers de prendre une délibération pour accord de principe afin de vendre une partie de terrain sur la voie communale jouxtant le domicile de M. Domingues et reliant la rue de Keskastel à la rue de la forêt, ainsi qu'une partie de terrain communal en section 05 parcelle 61 au prix de 1.550, 00€ l'are. La surface effective de ces terrains reste à déterminer par arpentage.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet accord de principe.

-----

**5. Rattachement paroisse protestante Sarralbe à Herbitzheim (délibération n°2021-061)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité le rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim.

L'inspection de La Petite Pierre ainsi que le consistoire de Sarre-Union ont donné leur accord à cette modification. Les conseils presbytéraux des deux paroisses concernées ont également approuvé ce rattachement.

La nouvelle paroisse prendrait le nom de « paroisse de Herbitzheim-Oermingen-Sarralbe ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au rattachement de la paroisse auxiliaire de Sarralbe comme annexe à la paroisse de Herbitzheim.

-----

**6. Création de poste emploi à 35h/semaine (délibération n° 2021-062)**

Le Maire propose aux conseillers la création d'un poste de stagiaire polyvalent à 35h/semaine. Les missions affiliées à ce poste seraient diverses, entre autres, travaux de voirie, aménagements paysagers, conduite d'engins, voire direction d'équipe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de ce poste.

-----

**7. Sécurité entrée village choix bureau d'étude et propositions (délibération n° 2021-063)**

Le Maire informe les conseillers de son choix de confier à la société Berest Lorraine l'étude de la mise en sécurité des entrées de la commune (Rues de Keskastel D38, de Kalhausen D38 et de Sarreguemines D919). Le montant pour cette étude s'élève à 5.500,00€ HT.

Le Maire informe que sur les 3 relevés topographiques nécessaires avant le démarrage des Travaux, ceux des rues de Sarreguemines et de Keskastel ont déjà été réalisés par le passé reste donc celui de la rue de Kalhausen à effectuer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer commande à la société Berest Lorraine pour la mission partielle de maîtrise d'œuvre des opérations.

-----

**8. Changement adresse bâtiment communal près de l'église (délibération n° 2021-064)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la rénovation de l'ancien bâtiment des médecins près de l'église, situé au 6 rue d'Oermingen, plus connu sous le nom de Schlossplatz. De ce fait, le Maire propose de changer l'adresse comme suit : n°1 Schlossplatz.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, ce changement d'adresse.

-----

**9. Loyer bâtiment communal près de l'église (délibération n° 2021-065)**

M. le Maire fait part de l'entière rénovation des logements communaux situé dans l'ancien bâtiment des médecins près de l'église.

Pour le logement au 1<sup>er</sup> étage comprenant une cuisine équipée et une cave, il propose un loyer à 555,00€ mensuel. Quant au logement au rez-de-chaussée mis aux normes handicapées et comprenant un garage, il propose un loyer mensuel de 595,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de M. le Maire.

-----

**10. Motion énergies renouvelables (délibération n° 2021-066)**

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air énergie territorial) qui préconise la neutralité carbone à l'horizon 2050, le comité syndical du PETR (Pôle d'équilibre territoriaux et ruraux) réuni le 29 juin 2021 a adopté une motion sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

M. le Maire propose aux conseillers d'apporter un soutien à cette motion en mettant en avant le projet d'extension de parc éolien de Herbitzheim mais également celui de Oermingen, tous 2 actuellement freinés par les services de l'Armée au motif qu'ils sont situés dans un secteur VOLTAC (zone d'entraînement au vol à très basse altitude pour les hélicoptères).

Mme ORDITZ Delphine, Adjointe, fais lecture des différents points qui viendront étayer cette motion.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce soutien à la motion sur les énergies renouvelables.

-----

**11. Divers**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des seniors se tiendra le 12 septembre 2021 et propose aux conseillers de se prononcer quant à l'élaboration du menu en s'appuyant sur le devis établi par le traiteur Franck Valentin.

Après délibération, le menu est fixé comme suit :

- Terrine grand-mère-œufs- crudités en entrée au prix de 4,00€/personne
- Bouchée à la reine avec timbale de riz au prix de 8,00€/personne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce choix.

-----

**Pour signature des membres présents :**

M. KUFFLER		Mme MULLER	
Mme SEBAA		M. ROGER	
Mme ORDITZ		M. PADRIXE	
Mme KOEPEL		Mme SCHMITT	
Mme HERTER		M. BUHA	
Mme STEINER			

Pour copie conforme  
Fait à Herbitzheim, 20 juillet 2021  
Le Maire,  
M. KUFFLER

